

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Bernard MARCHAND, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absentes excusées : Mme Michelle CAILLAUD et Mme Katia GAUDIN.

Pouvoirs : Mme Michelle CAILLAUD à Mme Ginette BOUYER et Mme Katia GAUDIN à M. André RIGNAULT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019.
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019.
3. DROITS DE PRÉEMPTION.
4. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
5. CONVENTION DE GESTION – CNP ASSURANCES.
6. ACQUISITION DE MATÉRIEL.
7. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2019.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ➔ Section C n° 799 « Les Patis de Fayolles »

RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à la révision contractuelle du loyer à compter du 1^{er} décembre 2019. Ce qui porte le loyer mensuel à 458,86 €.

CONVENTION DE GESTION – CNP ASSURANCES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2020 pour ses agents affiliés à la CNRACL.
- D'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2020 » du contrat 1406D.

ACQUISITION DE MATÉRIEL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acheter un trancheur pour un montant de 816 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la société HENRI JULIEN.

Vu la durée d'utilisation, le Conseil Municipal inscrit la dépense en investissement.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations :

- Suite à l'arrêté n° 2019-D2/B1-021 en date du 28 octobre 2019 fixant la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, la Commune aura 2 sièges au lieu de 3 actuellement.
- Pour 2019, la Commune se voit attribuer, par de Département, 27 212 € au titre de la répartition de la Dotation d'Alimentation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour

les communes défavorisées et 21 390.80 € au titre de la répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

M. Jacques AUGRIS demande où en est le bureau d'études de Ruffec ?

M. Le Maire fait savoir qu'il y a quelque temps Mme MOREAU est venue effectuer des relevés et prendre des mesures depuis nous n'avons pas de nouvelles.

M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX demande où en est la vente du logement ? Le Conseil s'interroge également.

M. Le Maire ne sait pas.

Le Conseil Municipal souhaite dénoncer le contrat.

M. le Maire fait savoir que l'inauguration de l'armoire de montée en débit à Champagné-Lureau aura lieu le 20 novembre. Le verre de l'amitié est offert par la Commune.

M. Mickaël COLIN fait savoir que le crépi est réalisé sur l'arrière de la cure.

M. le Maire fait savoir que :

- Les travaux de la cour des logements de l'école, la route devant le cimetière et la réparation de la Route de Loing sont en cours.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 12 décembre.

- Les illuminations de Noël seront installées la première semaine de décembre.

Mme Suzie PORTEJOIE informe qu'il n'y a pas de pancarte pour indiquer « Le Grand Lizac ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 53 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAVIGNÉ, le 16 novembre 2019

Le Maire, André RIGNAULT